

Approuvé le 30/01/2023
Affiché le 02/02/2023

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2023
CURZON**

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance exceptionnel, à la mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 09/01/2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure – ANGUERAND Thierry – DUBELLOU Alain

Absents : CAILLAUD Didier – RIMBERT Boris – LAVERGNE Freddy – POULAILLEAU Michel – POIRAUD Frédéric

Liste des pouvoirs :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Mireille LAMY

* * * * *

Ordre du jour :

Financiers :

- Décision modificative n° 4

POINT 1 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose à Madame Mireille LAMY d'assurer le secrétariat de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 7 voix pour, le Conseil Municipal

- Désigne Madame Mireille LAMY pour assurer le secrétariat de la présente séance du conseil municipal.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

L'approbation du compte-rendu de la séance précédente sera faite au prochain Conseil Municipal.

POINT 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de régulariser les écritures d'ordres des travaux en régie sur le budget principal 2022, il convient d'augmenter les crédits sur le chapitre 042 en recettes et le chapitre 040 en dépenses ; et d'équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement.

Écritures d'ordres des travaux en régie

Section investissement (dépenses) – Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

21318 – Autres bâtiments publics + 5 386,50 €

2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions + 4 955,80 €

Section fonctionnement (recettes) – Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections
722 – Immobilisations corporelles + 10 342,30 €

Ecritures d’ordres virement de section à section

Section investissement (recettes) – Chapitre 021 – Virement à la section de fonctionnement
021 – Virement à la section de fonctionnement + 10 342,30 €

Section fonctionnement (dépenses) – Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement
023 – Virement à la section d’investissement + 10 342,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité de 7 voix pour, valide la décision modificative n° 4.

Séance levée à (heure) : 18h30

Le Maire,
Didier ROUX



La secrétaire de séance,
Mireille LAMY